



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCruysse, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 13

Etaient présents : Mesdames COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine, THIEFFRY Martine

Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCruysse Olivier

Absents excusés : COQUET Christine, FIEVET Béatrice ayant donné procuration à THIEFFRY Martine, GUSTIN Jacques

Absents : DELBERGHE Paul-Edward, ELOIRE Aurélie, MARCHAND Laurent
Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2024-05

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES ANDRE HOYAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

La création du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », permet aux collectivités de renforcer leur performance environnementale, d'adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Les actions éligibles doivent permettre la rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux collectivités locales et leurs groupements, dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques et de préservation du confort thermique dans un contexte de réchauffement climatique

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du « fonds vert », consiste en la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Les principaux travaux envisagés comprennent :

- La rénovation et l'isolation de la toiture (mur, sol...),
- Le remplacement :
 - Des menuiseries,
 - Des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire
 - Des systèmes d'éclairage par des équipements performants
- L'installation :
 - D'un dispositif de contrôle et de gestion active des équipements
 - D'équipements de production d'énergie renouvelable électrique destinés principalement à l'autoconsommation du bâtiment
 - D'équipements permettant de réduire la consommation d'eau

- La réfection des sanitaires avec un accès PMR,

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 2 500 000 € HT, et pourrait être subventionnée au titre du programme Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **ADOpte** le projet ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics et à monter le dossier de financement correspondant ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération ;
- ✓ **DIT QUE** les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 14 février 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

